



DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N°33 / 2026

**Convention d'adhésion
offre carte Fleet TotalEnergies
Référence PR-001429308**

Nature de l'acte :

1.4 Commande publique / Autres types
de contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21, R.2122-22 et R.2122-23 ;

Vu la délibération n°DELB_2026_I_4 du 21 mars 2026 portant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité d'assurer l'approvisionnement en carburant des véhicules et matériels communaux dans des conditions optimales de gestion et de suivi,

Considérant l'intérêt pour la commune de souscrire une offre de cartes carburant de type « Fleet » auprès de la société TotalEnergies afin de faciliter les opérations d'approvisionnement et de centraliser la facturation,

Considérant la proposition de la société TOTALENERGIES, sise, 562 avenue du Parc de l'île 92029 NANTERRE,

DÉCIDONS

ARTICLE 1 : D'accepter la proposition de TOTALENERGIES selon les modalités suivantes :

- 14 cartes pour un abonnement de 17€/carte/an,
- Consommation mensuelle maximum tous carburants confondus de 2500€,

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie,

Buchelay, le 28 mai 2026.

Publication électronique sur le site internet communal
Rendu exécutoire - Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 08/06/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS

1, RUE GABRIEL PÉRI • 782